

Programme de formation du permis catégorie « B »

OBJECTIF

- Maîtriser les compétences en terme de savoirs, de savoir-faire de savoir-être et de savoir-devenir concernant la conduite d'un véhicule de la catégorie B auquel peut être attelé une remorque lorsque la somme des PTAC de l'ensemble formé (remorque et véhicule) est < à 3t500.
- Circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres au véhicule, à chaque usager et à chaque situation.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Etre âgé de 16 ans minimum (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Etre domicilié en France
- Pour les candidats âgés de 17 à 25 ans révolus être à jour au regard de la journée de défense et citoyenneté (JDC) – attestation faisant foi ; Ou de l'attestation individuelle d'exemption.

INTERVENANTS

Tous nos enseignants sont titulaires du brevet pour l'exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité Routière E.C.S.R).

MOYENS et TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

- Méthodes et techniques adaptés aux adolescents et aux adultes
- Salle de cours équipés de moyens multimédias
- Documentation professionnelles
- Fiches de suivi et livret individuel d'apprentissage
- Présence d'un enseignant de la conduite pendant les séances d'ETG
- Parcours adaptés

VEHICULES

Véhicules à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire.

DUREE DE FORMATION

La partie théorique se fait au rythme de chacun, en auto-école ou via internet selon la formule choisie.

Le forfait « code » comprend 52 séances à répartir sur une durée de 6mois maximum. Ces séances se font aux heures d'ouverture de l'agence. Un suivi se fait également sur « easysystème » pour les élèves ayant souscrit pour un abonnement en ligne.

Pour la partie pratique, une évaluation de départ permettra avant l'inscription, d'estimer le nombre d'heure de formation nécessaire avec un minimum légale obligatoire de 20 heures pour les véhicules à boîte manuelle et de 13 heures pour véhicules à boîte automatique. Après l'obtention du permis en boîte automatique possibilité en suivant une formation de 7 heures de passer sur une boîte manuelle après 6 mois de permis. (Formation - B78)

HORAIRES

Horaires d'ouverture des bureaux			
	Europe	Bourtzwiller	Bourgfelden
Lundi	14h /18h	14h / 18h	15h / 18h
Mardi	14h /18h	14h / 19h	14h / 19h
Mercredi	-	15h / 18h	15h / 19h
Jeudi	14h /18h	14h / 19h	-
Vendredi	14h /18h	14h / 18h	14h / 19h
Samedi	10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h

PROGRAMME DE FORMATION

Partie théorique.

Elle inclut les thèmes obligatoires ainsi que des tests blancs.

Le programme de formation porte sur les thèmes officiels de l'examen :

- C : Conducteur
- U : Autres usagers de la route
- D : Réglementation générale et divers
- M : Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- S : Équipements de sécurité du véhicule
- P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- L : Dispositions légales en matière de sécurité routière
- R : Route
- E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

L'auto-école assure également les cours collectifs abordant les thèmes théoriques obligatoires suivants :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, des drogues et des médicaments sur la conduite.
- L'influence de la fatigue sur la conduite.
- Les risques liés aux conditions météorologiques, aux états de la chaussée.
- Les usagers vulnérables.
- La pression sociale (publicité, travail...).
- La pression des pairs

Partie pratique.

Le programme de formation reste fidèle au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) qui contient les quatre compétences :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec d'autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- Le pourquoi → les influences de l'entourage et du mode de vie du conducteur
- Le comment → les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail ...
- Les risques et l'auto-évaluation

SANCTIONS VISEES

- Réussir avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G)
- Réussir avec succès l'épreuve de conduite « B »

Programme de formation AAC – Accompagnement Anticipé de la Conduite

OBJECTIFS

La conduite accompagnée permet, après une formation initiale en école de conduite, d'acquies de l'expérience et de l'autonomie au volant, en toute confiance et sous le contrôle d'un accompagnateur. Cette formation « au long cours » réduit considérablement l'accidentalité chez les conducteurs novices et enregistre un meilleur taux de réussite à l'examen du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNE

Etre âgé de 15 ans minimum et satisfaire aux conditions médicales et administratives

- Avoir réussi les épreuves du code de la route
- Avoir l'accord de son représentant légal
- Avoir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite de 20h minimum.
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant et obtenu l'attestation de fin de formation initiale AFFI figurant en annexe du livret d'apprentissage, définie par arrêté du ministère chargé de la sécurité routière et certifiant que l'élève a atteint le niveau indispensable pour commencer la conduite avec un accompagnateur.

INTERVENANTS

Tous nos enseignants sont titulaires du brevet pour l'exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité Routière (C.S.R)).

MOYENS et TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

- Méthodes et techniques adaptés aux adolescents et aux adultes
- Salle de cours équipés de moyens multimédias
- Documentation professionnelles
- Fiches de suivi et livret individuel d'apprentissage
- Présence d'un enseignant de la conduite pendant les séances d'ETG
- Parcours adaptés

VEHICULES

Véhicules à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire ; à double commandes

DUREE DE FORMATION

La partie théorique se fait au rythme de chacun, en auto-école ou via internet selon la formule choisie.

Le forfait « code » comprend 52 séances à répartir sur une durée de 6 mois maximum. Ces séances se font aux heures d'ouverture de l'agence. Un suivi se fait également sur « easysystème » pour les élèves ayant souscrit pour un abonnement en ligne.

Pour la partie pratique, une évaluation préalable permettra avant l'inscription, d'estimer le nombre d'heure de formation nécessaire avec un minimum légale obligatoire de 20 heures pour les véhicules à boîte manuelle et de 13 heures pour véhicules à boîte automatique.

La période de conduite accompagnée débute après l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale à l'issue d'un rendez-vous pédagogique préalable de 2h qui a lieu en présence de l'enseignant, de l'élève et du futur accompagnateur.

L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période d'AAC et assurer une continuité dans la formation.

L'Apprentissage avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'1 an au minimum. L'élève en apprentissage devra parcourir un minimum de 3000 kms sous la vigilance et les conseils de son accompagnateur. Un suivi est assuré par l'auto-école sous forme d'au moins 2 RV pédagogiques en présence de l'accompagnateur. L'élève peut se présenter aux épreuves du permis de conduire dès 17 ans ½.

L'AAC se limite à la circulation sur le territoire Français

HORAIRES

	Horaires d'ouverture des bureaux		
	Europe	Bourtzwiller	Bourgfelden
Lundi	14h /18h	14h / 18h	15h /18h
Mardi	14h /18h	14h / 19h	14h / 19h
Mercredi	-	15h / 18h	15h / 19h
Jeudi	14h /18h	14h / 19h	-
Vendredi	14h /18h	14h / 18h	14h / 19h
Samedi	10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h

PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation est identique à celui de permis B

Partie théorique. Elle inclue les thèmes obligatoires ainsi que des tests blancs.

Le programme de formation porte sur les thèmes officiels de l'examen :

- C : Conducteur
- U : Autres usagers de la route
- D : Réglementation générale et divers
- M : Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- S : Équipements de sécurité du véhicule
- P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- L : Dispositions légales en matière de sécurité routière
- R : Route
- E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

L'auto-école assure également les cours collectifs abordant les thèmes théoriques obligatoires suivants :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, des drogues et des médicaments sur la conduite.
- L'influence de la fatigue sur la conduite.
- Les risques liés aux conditions météorologiques, aux états de la chaussée.
- Les usagers vulnérables.
- La pression sociale (publicité, travail...).
- La pression des pairs

Partie pratique. Le programme de formation reste fidèle au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) qui contient les quatre compétences :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec d'autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- Le pourquoi → les influences de l'entourage et du mode de vie du conducteur
- Le comment → les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail ...
- Les risques et l'auto-évaluation

A l'issue de la formation initiale, 2 rendez-vous pédagogiques viennent compléter et valider la formation faite avec les accompagnateurs.

SANCTIONS VISEES

- Réussir avec succès l'épreuve de conduite du permis « B »

Programme de formation en Conduite Supervisée « B »

OBJECTIFS

La conduite supervisée est une méthode d'apprentissage qui permet aux candidats de 18 ans et plus d'acquérir une expérience de la route significative avant de passer l'épreuve pratique du permis de conduire (ou après en cas d'échecs à l'épreuve pratique). Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

PUBLIC CONCERNE

- Etre âgé de 18 ans minimum et satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir réussi les épreuves du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite de 20h minimum.
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant et obtenu l'attestation de fin de formation initiale AFFI figurant en annexe du livret d'apprentissage, définie par arrêté du ministère chargé de la sécurité routière.

INTERVENANTS

Tous nos enseignants sont titulaires du brevet pour l'exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité Routière (C.S.R)).

MOYENS et TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

- Méthodes et techniques adaptés aux adolescents et aux adultes
- Salle de cours équipés de moyens multimédias
- Documentation professionnelles
- Fiches de suivi et livret individuel d'apprentissage
- Présence d'un enseignant de la conduite pendant les séances d'ETG
- Parcours adaptés

VEHICULES

Véhicules à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire.

DUREE DE FORMATION

La partie théorique se fait au rythme de chacun, en auto-école ou via internet selon la formule choisie.

Le forfait « code » comprend 52 séances à répartir sur une durée de 6 mois maximum. Ces séances se font aux heures d'ouverture de l'agence. Un suivi se fait également sur « easysystème » pour les élèves ayant souscrit pour un abonnement en ligne.

Pour la partie pratique, une évaluation de départ permettra avant l'inscription, d'estimer le nombre d'heure de formation nécessaire avec un minimum légale obligatoire de 20 heures pour les véhicules à boîte manuelle et de 13 heures pour véhicules à boîte automatique. La conduite supervisée n'impose ni durée minimale ni distance minimale à parcourir. Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant, de l'élève et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période supervisée.

Celle-ci peut se décider soit au moment de l'inscription au auto-école soit après un échec à l'épreuve pratique.

HORAIRES

	Horaires d'ouverture des bureaux		
	Europe	Bourtzwiller	Bourgfelden
Lundi	14h / 18h	14h / 18h	15h / 18h
Mardi	14h / 18h	14h / 19h	14h / 19h
Mercredi	-	15h / 18h	15h / 19h
Jeudi	14h / 18h	14h / 19h	-
Vendredi	14h / 18h	14h / 18h	14h / 19h
Samedi	10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h

PROGRAMME DE FORMATION

Le programme est identique à celui de permis B

Partie théorique. Elle inclue les thèmes obligatoires ainsi que des tests blancs.

Le programme de formation porte sur les thèmes officiels de l'examen :

- C : Conducteur
- U : Autres usagers de la route
- D : Réglementation générale et divers
- M : Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- S : Équipements de sécurité du véhicule
- P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- L : Dispositions légales en matière de sécurité routière
- R : Route
- E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

L'auto-école assure également les cours collectifs abordant les thèmes théoriques obligatoires suivants :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, des drogues et des médicaments sur la conduite.
- L'influence de la fatigue sur la conduite.
- Les risques liés aux conditions météorologiques, aux états de la chaussée.
- Les usagers vulnérables.
- La pression sociale (publicité, travail...).
- La pression des pairs

Partie pratique. le programme de formation reste fidèle au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) qui contient les quatre compétences :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec d'autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- Le pourquoi → les influences de l'entourage et du mode de vie du conducteur
- Le comment → les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail ...
- Les risques et l'auto-évaluation

AVANTAGES

- Améliorer à moindre coup ses acquis et acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant de (re) passer l'examen du permis de conduire.

SANCTIONS VISEES

- Réussir avec succès l'épreuve de conduite du permis « B »

Programme de formation du permis B-78 vers B »

OBJECTIFS

- Circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres au véhicule, à chaque usager et à chaque situation.
- Il s'agit pour les titulaires du permis de conduire de la catégorie B assorti du code restrictif 78 qui limite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales, à faire lever cette restriction en suivant une formation de 7 heures dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière
- A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite
- Cette formation ne peut être suivie moins de 6 mois après l'obtention du permis de la catégorie B.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Conducteurs titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesse automatique.

INTERVENANTS

Tous nos enseignants sont titulaires du brevet pour l'exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité Routière E.C.S.R).

MOYENS et TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

- La formation est pratique et individuelle.
- Les apports théoriques en liens avec la pratique peuvent être enseignés dans le véhicule.
- Fiches de suivi et livret individuel d'apprentissage

VEHICULES

Véhicules à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire.

DUREE DE FORMATION

La durée de formation est de 7 heures.

SUIVI DES ACQUIS

Fiche individuelle de formation

HORAIRES

	Horaires d'ouverture des bureaux		
	Europe	Bourtzwiller	Bourgfelden
Lundi	14h / 18h	14h / 18h	15h / 18h
Mardi	14h / 18h	14h / 19h	14h / 19h
Mercredi	-	15h / 18h	15h / 19h
Jeudi	14h / 18h	14h / 19h	-
Vendredi	14h / 18h	14h / 18h	14h / 19h
Samedi	10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h

PROGRAMME DE FORMATION

Première séquence:

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes (2heures)

- o Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- o Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

2^{ème} séquence :

Elle se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes (5heures)

- o Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- o Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

SANCTIONS VISEES

- Attestation de suivi de formation
- Levée de la restriction code 78

Attention !

Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.



ECOL'AUTO

europe@groupeamm.fr



PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE PRÉVUE À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Elle est composée : -

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ci-après nommé « enseignant ») - d'adapter son intervention en fonction des groupes. L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

En évitant de faire appel à des cas d'accidents, les outils de la formation privilégient l'illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

Les enseignants doivent utiliser des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et avoir bénéficié d'une formation pour leurs usages.

Programme de la matinée :

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p>1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes</p>	<p>Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.</p>
<p>2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes</p>	<p>Le questionnaire permet de se définir : - en tant qu'individu ; - en tant qu'utilisateur de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.</p>
<p>3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes</p>	<p>Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque/accident rencontrées, etc.)</p>

<p>4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes</p>	<p>A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.</p>
<p>5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres.</p>	<p>Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque.</p>
<p>Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure</p>	<p>Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>
<p>6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes</p>	<p>Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>

Programme de l'après midi

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

Les stratégies de mobilité

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p>7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Etre capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Etre conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes</p>	<p>Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des paires, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élaborer une suite à un scénario ; - d'imaginer les dangers potentiels ; - d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. <p>Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.</p>
<p>8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Etre sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure</p>	<p>En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.</p>
<p>9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes</p>	<p>S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.</p>

Groupe Ecoi'Auto LAMM

47 rue d'Illzach – 68100 MULHOUSE

☎ : 09 53 87 98 94 - ✉ : europe@groupelamm.fr

SARL au capital de 50 000 € - Siret 947 250 312 00131 – Code APE 8553Z

Registre du commerce Mulhouse 90 B 349

N° Agrément E 100 68 00 900

Banque CCM N° 10078 03000 00020367945 30 – Lieu de Juridiction Mulhouse